



VILLE DE BEAUMONT

DE LOVINFOSSE & VAN DOORSLAER
Notaires Associés
Rue de Mettet, 68
5620 FLORENNES

Objet : INFORMATIONS NOTARIALES
Nos références : Info not 185/2026
Vos références : 2026-0722/001 - ML

Beaumont, le 24 septembre 2026

Maître,

En réponse à votre demande relative à une maison d'habitation avec dépendances, sur et avec terrain, sise Avenue des Tours, n°41+ à 6500 BARBENÇON et un jardin sis Grand Jardin à 6500 BARBENÇON, appartenant à Monsieur DE GRANDE Leon, Jacobus Hendrik, nous vous adressons les informations suivantes :

1. Une maison d'habitation avec dépendances, sur et avec terrain, cadastrée section A n°602 C P0000 ;
2. Un jardin cadastré section A n°603 N P0000 ;

Les biens susmentionnés se situent en zone d'habitat dans un périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique au plan de secteur de THUIN-CHIMAY adopté par AR du 10/09/1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour les biens précités.

Les biens sont situés dans le périmètre des Guides Régionaux d'Urbanisme (GRU) suivants :

- Accès aux personnes à mobilité réduite.
- Enseignes et dispositifs de publicité.
- Règlement général sur les Bâtisses en site Rural.

Les parcelles se situent dans le périmètre de la carte archéologique.

Les biens se situent en zone d'assainissement autonome.

Les présents renseignements urbanistiques ne constituent en aucun cas un audit urbanistique du bien ; ils n'ont pas valeur de constat d'infraction au sens de l'article D.VII.3, du CoDT et n'établissent ni ne certifient en aucun cas l'absence d'infraction urbanistique sur le bien.

La commune rappelle en outre ce qui suit concernant son intervention :

- son obligation d'information s'exerce subsidiairement à celle du vendeur et du notaire instrumentant ;
- elle intervient dans les limites de la description du bien faite par le demandeur d'information ou le notaire, et des voies d'accès à l'information et autres sources d'information disponibles ;
- elle ne porte ni sur les questions juridiques excentrées du contrat immobilier, ni sur les aspects impliquant des constatations de nature technique à propos desquelles la commune invite les parties à se tourner vers des professionnels spécialisés (jurisconsulte ou administration et/ou architecte, géomètre-expert).





VILLE DE BEAUMONT

Veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

Pour le Collège :

La Directrice Générale,

L. STASSIN

Le Bourgmestre,

B. LAMBERT

